

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC4

présenté par

M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reiss, Mme Meunier et Mme Le Grip

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« Le Parlement vote chaque année en loi de finances les moyens nécessaires, en termes de création de postes, à la mise en place d'une politique ambitieuse pour l'école, tout en considérant que la réussite d'une telle politique ne se mesure pas en nombre de postes ouverts.

« Une réflexion est menée sur la manière dont on peut redéployer les moyens engagés, notamment en faveur de l'enseignement du premier degré, du nombre et de la rémunération des enseignants des établissements situés dans les territoires les plus en difficulté, ainsi que la revalorisation du métier des enseignants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des experts, notamment ceux qui font des comparaisons internationales, estiment qu'il n'y a pas de corrélation entre augmentation des moyens et amélioration d'un système éducatif. Les moyens financiers de notre pays en matière d'éducation sont considérables et l'on pourrait faire beaucoup mieux à moyens constants.

En outre, la France a un niveau de salaire des enseignants nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE en début et milieu de carrière... En effet, dans notre pays, les enseignants débutants et après 15 ans d'exercice sont bien moins rémunérés par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

Il est nécessaire d'aller plus loin.